

**Bruxelles, le 30 octobre 2025  
(OR. en)**

**14527/25**

**SOC 702  
EMPL 463**

**ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant remplacement d'un membre suppléant  
du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour  
le Danemark

---

## DÉCISION DU CONSEIL

du ...

**portant remplacement d'un membre suppléant du comité consultatif pour la libre circulation  
des travailleurs pour le Danemark**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) n° 492/2011 du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union<sup>1</sup>, et notamment ses articles 23 et 24,

---

<sup>1</sup> JO L 141 du 27.5.2011, p. 1.

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 23 septembre 2024<sup>2</sup>, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour la période allant du 25 septembre 2024 au 24 septembre 2026.
- (2) Un siège de membre suppléant dans la catégorie des représentants des organisations syndicales d'employeurs est devenu vacant à la suite de la démission de M<sup>me</sup> Birgitte NYMARK.
- (3) Le gouvernement du Danemark a désigné un candidat pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>2</sup> DÉCISION DU CONSEIL du 23 septembre 2024 portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs (JO C, C/2024/5865, 27.9.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2024/5865/oj>).

*Article premier*

M<sup>me</sup> Ida Helmi HOUSE est nommée membre suppléante du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs en remplacement de M<sup>me</sup> Birgitte NYMARK pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 24 septembre 2026.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

*Par le Conseil*

*Le président/La présidente*

---